

RÈGLES D'OBTENTION DU DIPLÔME

Master 1ère année Mention Sciences de l'eau parcours Contaminants Eau Santé

Composante : Pharmacie - Année 2022/ 2023

ASSIDUITE

La présence aux cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques est obligatoire.

STAGE DE FIN DE M1 :

Un stage d'une durée de 8 semaines minimum s'effectue à temps complet et de manière continue en France ou à l'étranger.

Le stage pourra être remplacé par un projet bibliographique ou projet tutoré dans le cas où aucun terrain de stage n'aura été trouvé.

Un stage plus court sera exceptionnellement possible (6 semaines).

Mi Juin, l'étudiant devra déposer au Secrétariat un rapport de stage.

La validation du stage est prononcée au vu :

- de la grille d'appréciation dûment complétée par le responsable du stage en entreprise
- de l'examen du rapport de stage.

La convention de stage doit être signée par toutes les parties avant le début effectif du stage.

Par conséquent, aucun stage ne peut commencer avant la signature de la convention de stage par les quatre signataires.

SESSION 2

En cas d'échec à l'évaluation initiale (semestre inférieur à 10/20), les étudiants devront subir, les épreuves, uniquement dans les UEs où leurs notes auront été inférieures à 10/20.

ADMISSION :

Sont déclarés admis au M1, les étudiants ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à

10/20 au semestre S1 et au semestre S2 :

- Toutes les unités d'enseignement (UE) d'un semestre se compensent entre elles si la moyenne générale est $\geq 10/20$ et si aucune note d'UE n'est inférieure à 5/20 (note éliminatoire).
- Les semestres S1 et S2 ne se compensent pas entre eux.
- Sont admis au stage, les étudiants ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Il n'est pas attribué de mention au M1

*Règles spécifiques à la composante pour chaque type de diplôme (licence, master...), non mentionnées dans les MCC. Ce document pourra être validé par la CFVU en annexe des MCC.